



Préavis municipal N° 9 / 2015 :

Autorisation de vendre la parcelle en zone à bâtir n° 7101 à Neyruz-sur-Moudon

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Messieurs Claude-Alain Berzin, Dominique Despland, Alexandre Deppierraz, Vincent Fellrath et Pierre-Olivier Baptiste (rapporteur) s'est réunie le Jeudi 28 Mai en présence des municipaux Messieurs Yves-Alain Bigler et Claude-Alain Cornu.

L'acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire aura pour conséquence sur la commune de Montanaire de devoir réviser le plan général d'affectation et de diminuer la superficie des zones constructibles dans nos villages.

Cette parcelle N°7101 avait été acquise, à l'époque par la commune de Neyruz-sur-Moudon dans le but de pouvoir en faire bénéficier des jeunes de Neyruz-sur-Moudon.

Afin d'éviter le déclassement de cette parcelle et de respecter la volonté de la municipalité de Neyruz-sur-Moudon, la municipalité de Montanaire propose la vente de cette parcelle et favorisera l'attribution à des jeunes du village sous condition d'alignement sur l'offre la plus élevée.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

D'accepter le préavis N°9/2015 tel que présenté et donc d'autoriser la municipalité à procéder à la vente du terrain N°7101 sise sur la commune de Neyruz-sur-Moudon.

Montanaire, le 28 Mai 2015

Claude-Alain Berzin

Alexandre Deppierraz

Dominique Despland

Vincent Fellrath

Pierre-Olivier Baptiste
(rapporteur)